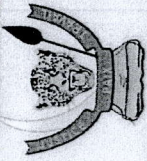


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 150/2023

A LA SOCIETE U.A.C SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 025/CGPMP-MSP/GOUV/2023, conclu avec le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois mille deux cent quarante-quatre, soixante-huit centimes (USD 1 003 244,68) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille vingt-deux, septante-un centimes (USD 7 022,71).

Fait à Kinshasa, le 28/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i

Raymond M. L. YUMBA
Directeur Général a.i

